
Arob@se, Vol. 3, n° 2

De l'ontologie et autres textes sur les fictions

De J. Bentham

Texte anglais établi par Ph. Schofield. Traduction et commentaires par J-P Cléro. Paris : Seuil, 1998, 287 pages, ISBN : 2-02-032332-X.

Jean-Jacques Delfour

Le volume publié par Jean-Pierre Cléro et Christian Laval, tous deux professeurs de philosophie, porte à la connaissance du public un manuscrit que Bentham a rédigé vers 1813-1814. Il fut publié une première fois par John Bowring, dans le volume VIII de son édition des œuvres de Bentham (London, 1838-1843), sous le titre de *A Fragment on Ontology* et parmi d'autres textes de Bentham sur la logique et le langage. Une autre édition, plus rigoureuse, a été faite par C. K. Ogden : *Bentham's Theory of Fictions* (London, 1932).

La présente édition est une édition scientifique : elle repose sur les manuscrits originaux de Bentham, archivés à l'University College de Londres. D'autre part, il s'agit d'une édition bilingue qui permet au lecteur de se reporter constamment au texte anglais. Enfin, le volume se veut en même temps une introduction à la philosophie de Bentham ; le texte est encadré par une longue introduction historique et surtout philosophique qui replace la théorie benthamienne des fictions dans les problématiques construites par Locke, Berkeley et Hume et expose sa fonction cardinale dans la philosophie de Bentham elle-même, puis par un glossaire thématique (formés de notule sur les notions et d'extraits de textes de Bentham – où l'on s'aperçoit de la nécessité des autres textes du volume VIII de l'édition Bowring), enfin par un dossier de textes de John Stuart Mill – qui a consacré un volume à Bentham –, de Marx, Foucault, Lacan (*Séminaire*, Livre VII et XX) et Quine. Une bibliographie de qualité et des index complètent un volume qui peut servir d'outil de travail.

De l'ontologie est un texte inachevé : une recherche en cours d'élaboration. Des indications programmatiques parsèment le manuscrit ; quelques contradictions ou hésitations apparentes – qui résultent surtout du caractère heuristique du texte. Son thème central est la constitution d'une table des catégories de la pensée (aussi

bien théorique que pratique : d'un coté, connaissance et sciences, de l'autre, droit, morale, politique, etc.) à partir d'une analyse des structures linguistiques du discours. Si l'établissement de cette table présuppose une critique d'Aristote, il reste que bien des concepts lui sont empruntés ; d'autre part, c'est le souci dominant des philosophies aussi bien anglaise que continentale au XVIIIe siècle que de construire une telle liste des concepts ontologiques fondamentaux.

Le concept fondamental de cette théorie est la notion d'entité et sa première dichotomie en entités réelles et entités fictives. L'entité en général est « une dénomination dont la signification permet de comprendre tout objet de discours que l'on désigne par la partie grammaticale de substantif » (p. 163). Cette définition linguistique ou même grammaticale de l'entité montre bien que le champ de référence est non l'expérience humaine en général mais l'expérience discursive (l'hypothèse benthamienne est que celle-ci structure celle-là). Comme on le voit, l'entité en général n'est pas le mot mais plutôt l'objet désigné par un substantif au sein d'un discours qui a des buts déterminés et qui se déroule dans une situation à chaque fois spécifique. Le langage a une structure intentionnelle : il renvoie toujours à autre chose que lui-même. L'entité est ce vers quoi le signe discursif substantif transporte l'esprit : l'entité est donc ce qui est visé par l'esprit dans l'acte de discours. La signification est toujours une intention de signification, un *meaning*, un vouloir-dire. L'entité est donc en général tout objet de représentation pour autant qu'elle peut être dite (toute forme discursive pouvant être substantivée).

À partir de ce fondement linguistique, le locuteur effectue des opérations psychiques qui différencient les entités en deux grandes classes : celles des entités réelles et des entités fictives. Définir l'une, c'est en fait définir l'autre. En effet, la théorie de Bentham implique qu'il n'y a pas dans l'absolu d'entités fictives et d'autres qui seraient réelles de telle sorte que le travail du philosophe serait d'établir leur liste puis de les faire connaître. En fait, la distinction dérive d'une certaine intention de signification : « L'entité réelle est une entité à laquelle et pour le but du discours, on entend réellement attribuer l'existence » (p. 165) alors que l'autre est une entité à laquelle on attribue réellement ou quasi réellement l'existence sans l'intention explicite de le faire : « pour pouvoir parler de l'entité fictive, il faut en parler comme si elle était réelle » (p. 166-167)¹. On voit que les entités fictives ne sont nullement réductibles à des représentations fallacieuses ou trompeuses. En fait, leur différence provient de l'intention de signification, réalité au sens fort ou seulement quasi-réalité, fiction, et surtout des processus psychiques opérés pour produire ces statuts. Ainsi, la réalité, loin d'avoir un statut inamovible, n'est rien d'autre

1. « every fictitious entity must be spoken as if it were real » (p. 167-166).

qu'un caractère attribué à une entité suivant certains buts et sur la base de certains procédés de l'esprit (susceptibles d'être décrits et classés).

Par exemple, les entités réelles sont soit des « entités perceptibles », soit « des entités inférentielles ». L'existence est traitée ici comme quelque chose que l'on attribue à un objet que l'on pense ou que l'on se représente. Une entité perceptible est dite telle parce que le chemin suivi pour se persuader de son existence passe par les sens. De même, une entité inférentielle est dite telle parce qu'on se persuade de son existence en passant par un raisonnement. Tout est donc question de seuil et de « méthode ». C'est le type de moyens utilisés pour se persuader de l'existence d'une entité qui en définit le caractère : perceptible ou inférentielle. Aussi, les propositions qui prédisent quelque chose d'un substantif quelconque ne portent pas sur l'existence réelle, dans l'absolu, de ce dont elles parlent mais seulement sur l'intention de signification que nous visons quand nous la formulons. Ainsi, le caractère « perceptible » ou « inférentiel » est toujours médiat. Il présuppose toujours un travail ou une activité de l'esprit : par exemple, des impressions individuelles sensorielles directes peuvent donner lieu à l'affirmation discursive d'entités réelles perceptibles, mais aussi la mémoire ou l'imagination qui recompose des éléments perceptifs.

C'est pourquoi Bentham affirme que la compréhension d'une entité fictive requiert nécessairement une relation avec une entité réelle. C'est le mode de cette relation, les opérations de sa construction, qui garantissent la quasi-réalité de l'entité fictive. Cependant, on pourrait craindre qu'une telle théorie conduise à poser le caractère fictif de toutes les représentations. Or, il y a bien un sol de réalité originaire, un équivalent du « en chair et en os » (« leibhaftig ») Husserlien : le plaisir et la douleur vécus qui sont des catégories fondamentales de l'expérience humaine. C'est de là que l'existence des objets extérieurs est « reconnue » et éprouvée. De la même manière, c'est sur ce sol que la valeur des entités fictives juridiques et politiques est établie.

Ainsi, la matière, la forme, la quantité, l'espace sont des entités fictives absolues du premier ordre, c'est-à-dire se référant immédiatement à des entités réelles. Les qualités sont des entités fictives du second ordre. Les relations (c'est-à-dire toutes les entités qui supposent une comparaison), le mouvement, l'action et la passion, l'idée d'objet et de sujet, toutes les notions taxinomiques, les notions de cause et d'effet, d'existence, toutes les notions politiques et juridiques, sont des entités fictives (en revanche, les notions modales, en tant qu'affirmation d'existence sur les choses extérieures, sont des non-entités, des chimères ; mais, comme signes de la seule valeur subjective de vérité, elles sont des entités fictives acceptables). Il est clair que le détail des procédures aboutissant à la détermination du statut de ces

entités est extrêmement important : elles décident en effet à chaque fois de ce qui vaut la peine (combinaison mesurable de plaisir et de douleur). Au fond, l'objectif de Bentham est de savoir, dans tout discours, de quoi on parle, quelle en est la valeur utilitaire, en termes de plaisir et de peine, et comment ces déterminations-ci sont opérées.

Les éditeurs et traducteurs de ce manuscrit consacré à l'ontologie ont manifestement eu l'intention de fournir au public francophone un texte proprement métaphysique ; ce texte inscrit Bentham dans la grande tradition des philosophes métaphysiciens et le tire hors de son ghetto de philosophe « bizarre » dont le travail pourrait passer pour exclusivement consacré aux questions judiciaires et pénales ; l'exhumation par Foucault du *Panopticon* n'a pas diminué ce préjugé. Cette édition s'inscrit dans ce projet intellectuel de réhabiliter Bentham et d'en promouvoir la lecture et la méditation.

Il ne mérite pas le relatif discrédit qui est le sien. Fondateur de l'utilitarisme (*Chrestomathia*, 1817), il est certes un théoricien du droit et de la morale, de la législation politique et pénale, d'une théorie des institutions sociales (prison, usines, maison de pauvres, hôpitaux psychiatriques, hôpitaux en général, écoles), du droit commercial et des libertés publiques, de l'influence des religions, mais il a aussi construit une théorie du psychisme et du langage, a pris position pour la décriminalisation de l'homosexualité (*Offences Against One's Self*), défendu l'émancipation des colonies, promu le suffrage universel étendu aux femmes. Bentham est un grand philosophe certes libéral mais aussi métaphysicien, essayant, sur la base d'une théorie philosophique du langage, de construire une compréhension globale et originale de toutes les activités de connaissance et d'action des hommes. C'est le grand intérêt de ce petit mais difficile texte sur l'ontologie d'introduire aux fondements de cette passionnante philosophie.

On peut regretter que la publication de l'œuvre philosophique de Bentham en français soit si partielle – du moins pour le moment – et ne comprenne pas, par exemple, les grandes œuvres du philosophe anglais. En effet, en langue française, le lecteur ne dispose que du *Panoptique*, Belfond, 1977, de *Fragment sur le gouvernement* et de *Manuel de sophismes politiques*, LGDJ, 1996, et d'une traduction de l'édition d'Ogden de la *Théorie des fictions* publiée par l'Association internationale de psychanalyse. Quelques-uns des grands textes de Bentham, *Traité de législation civile et pénale*, *Théories des peines et des récompenses*, *Tactique des Assemblées législatives*, *Traité des preuves judiciaires*, *De l'organisation judiciaire et de la codification*, sont indisponibles depuis leur traduction en français par Etienne Dumont au début du XIXe siècle.

Alors qu'en Angleterre, une édition complète et scientifique des œuvres de Bentham a commencé en 1968 sous l'égide de l'University College de Londres, dont une partie est désormais disponible sur l'Internet (<http://www.ucl.ac.uk/Bentham-Project>), la récente parution en France d'une *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Paris, P.U.F., 1999, par C. Audard, ne comble que très partiellement cette lacune.

J-J. Delfour
Professeur de philosophie
jjdelf@club-internet.fr

